Cinquante-sixième année. - N° 195 A Vendredi 7 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2025

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Extrait de jugement

Date : 28 septembre 2022.
Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire.
479 182 446 RCS Lille Métropole.
PLANET NEMO ANIMATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Production, conception, réalisation et Distribu- Tion de films d'animation et longs métrages, en france et à l'étranger, l'édition musicale (édition graphique), la production, conception, réalisation, vente, gestion et distribution de revue et de films d'animation, de films de longs métrages pour la télévision ou le cinéma, ainsi que les droits dérivés s'y rattachant, le grand public, production, distribution, diffusion de tous programmes sur supports audiovisuels, radiophoniques, électroniques, télématiques, téléphoniques et informatiques et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, communication, promotion, publicité, relations publiques, relations presses, évènementielles. Production, édition et distribution musicale graphique et Phonographique, production, conception, réalisation, vente, gestion et distribution de courts métrages, de fiction..
Adresse : 75, boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix.
Complément de jugement : Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL PERIN BORKOWIAK représentée par Maître Yvon PERIN 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 8ème étage 59976 TOURCOING Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.